



# MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Gendarmerie nationale

### EXTRAITS DU RAPPORT

Concours OG SD 2021

Placées sous la présidence du général de division (2S) Thierry CAILLOZ, les épreuves du concours OG SD se sont déroulées conformément aux textes de référence.

**28 places maximum étaient offertes à ce concours.**

Les épreuves écrites d'admissibilité, organisées par le bureau du recrutement, des concours et des examens (BRCE) ont eu lieu le 12 janvier 2021 dans un centre unique à l'espace Les Esselières à Villejuif (94) et dans les COMGEND outre-mer. Les épreuves orales et sportives d'admission se sont déroulées à l'EOGN et dans les COMGEND outre-mer (en raison des restrictions sanitaires de déplacement) du 25 mars au 08 avril 2021 inclus.

#### **I – DONNÉES CHIFFRÉES**

230 candidats ont déposé un dossier de candidature (228 en 2020) et 223 ont été autorisés à concourir. **222** candidats étaient présents aux épreuves, et **80 ont été déclarés admissibles**. La moyenne générale s'établit à **9,68/20** (9,89 en 2020).

Pour l'épreuve orale d'admission, 79 des 80 candidats admissibles se sont présentés. Au terme des épreuves et après délibération, le jury a retenu **28 candidats sur liste principale et 6 sur liste complémentaire**.

#### **II. APPRÉCIATIONS D'ENSEMBLE SUR LES ÉPREUVES**

##### **21 – Épreuves écrites d'admissibilité**

211 – Épreuve de culture générale (durée 4 heures – coefficient 25 – note éliminatoire <5/20)

Le sujet était :

**« On veut s'informer vite, au lieu d'informer bien. La vérité n'y gagne pas. »  
écrivait Albert Camus dans Actuelles I, Le journalisme critique, en 1944.  
Les médias sont-ils devenus trop immédiats ?**

La moyenne générale est de **9,83**.

##### Remarques sur la forme :

Les candidats respectent globalement une certaine structure, même si un nombre non négligeable se contente d'un découpage mécanisé ou simpliste de leur devoir.

Concernant l'introduction, elle est bien souvent trop courte, très peu de candidats parviennent à honorer toutes les étapes attendues (accroche, contextualisation, étude du sujet, problématique, annonce de plan). La problématique souffre d'être confondue avec un simple enchaînement d'idées partielles sans que le candidat ne se pose la question de savoir si elle répond au sujet. Les annonces de plan et les transitions tendent à une relative simplicité. Elles laissent l'impression au correcteur d'être mises pour valider la structure du devoir plus que pour construire une réelle démonstration de la problématique. Les accroches et les ouvertures manquent de pertinence. Certaines ne sont pas appropriées ou auraient dû être développées dans une partie du développement.

A noter quelques copies avec un niveau d'orthographe et de grammaire insuffisant pour ce niveau de concours. Pour d'autres, une relecture aurait permis d'éviter de laisser une mauvaise impression due à des fautes d'inattention. Syntaxe, conjugaison, accords, orthographe sont autant de points à améliorer pour la majorité des copies. L'usage de la ponctuation doit être revu (absence constatée de plusieurs signes tels points et virgules, à de nombreuses reprises).

Les copies sont globalement propres. Cependant, les écritures mériteraient une plus grande attention (ratures, écritures peu appliquées ou difficilement lisibles). De même, l'aération de la copie semble être un sujet : certains candidats compactent leur écriture, rendant difficile la distinction entre les parties, alors que d'autres étalent, peut-être pour cacher leur manque d'inspiration. Enfin, l'utilisation de la première personne du singulier, réhébitorique dans l'exercice de la dissertation, a été observée dans quelques copies.

#### Remarques sur le fond :

Les candidats n'ont pas suffisamment étudié le sujet avant de se lancer dans la rédaction de leur devoir. Certains candidats ont travaillé sur la citation d'Albert Camus et n'ont pas répondu au véritable sujet. Leur devoir a ainsi été pollué par la qualité de l'information plutôt que de travailler sur les **médias immédiats**. Ce manque d'analyse a conduit à de nombreux devoirs ou passages hors sujets, entraînant les candidats vers la manipulation d'information ou la sur-information. Le sujet permettait pourtant de formuler les idées et arguments sans avoir d'exemples ou de citations particulières en tête.

L'annonce de la problématique est un véritable point faible dans la majorité des copies. Les candidats en font purement et simplement l'économie et passent ainsi, dès l'introduction, à côté de l'exercice d'une dissertation de culture générale qui consiste, avant tout, à mettre en œuvre un esprit de démonstration. Or, sans problématique, les candidats se heurtent immédiatement à l'écueil de réaliser une succession de constats qui n'aboutit, de fait, à aucune conclusion. Quant à ceux qui ont énoncé la problématique posée dans le sujet, rares sont ceux qui y ont associé la citation d'Albert Camus, qui a pourtant toute son importance. Elle orientait en effet déjà volontairement une partie du sujet à traiter. La majorité des copies ne cite donc à aucun moment, pas même en introduction, la citation d'Albert Camus, ou n'y fait référence.

Certains candidats ont produit des devoirs très polémiques avec une vision très négative et réductrice des médias, quitte à les diaboliser. Plusieurs candidats n'hésitent pas à envisager un contrôle des médias par l'État, une limitation de la liberté d'expression. Leurs avis trop tranchés démontrent un manque de recul et un état d'esprit qui pose question pour le concours présenté. Beaucoup de candidats ont développé trop longuement la présentation et l'évolution des médias en leur consacrant parfois une partie entière du développement. Le plus gros défaut dans la réponse de candidats est de se limiter à faire un état des lieux des médias au *XXI<sup>ème</sup>* siècle et parfois même une longue description du fonctionnement des chaînes d'information en continu. La plupart se sont d'ailleurs contentés d'un simple constat ou description des médias sans que cela n'apporte de réponse au sujet. Il ne s'agissait pas de ressortir un cours magistral sur la définition et l'évolution des médias. Un simple résumé dans l'introduction était suffisant.

Au cours de cette épreuve, les candidats n'ont que très peu mis en évidence leur culture. La plupart ne font appel qu'à des exemples très banals ou de la vie quotidienne pour illustrer leurs arguments. Seuls quelques devoirs proposent des citations pertinentes ou des références précises sur les médias. Certains candidats ont « ingurgité » des connaissances et souhaitent absolument les replacer dans le sujet, avec plus ou moins de talent, sans qu'elles n'aient une réelle utilité dans le devoir. De nombreux paragraphes ne présentent pas d'intérêt d'un point de vue de l'analyse et se contentent d'exposer des lieux communs ou des répétitions. Le schéma : idée / argument / illustration n'est pas maîtrisé.

Au final, la prise de hauteur et l'ouverture d'esprit, nécessaires pour embrasser la plénitude du sujet, ont manifestement fait défaut chez beaucoup de candidats.

Certaines illustrations passe-partout sont très redondantes : affaire Dupont de Lignon, attentats de 2015, assaut sur le Capitole, COVID 19, article 24 de la loi sur la sécurité globale. Certains candidats ne les maîtrisent pas : Attentat Hyper-casher de 2016 ou 2017, article 23 de la loi sécurité globale, le cinquième pouvoir de MONTESQUIEU.

Les meilleures copies ont des références ou exemples originaux : la censure en Chine concernant la COVID19, Aristophane, Descartes, Beaumarchais. Les candidats qui se démarquent sont capables de faire appel à des disciplines variées (philosophie, littérature, histoire). Quelques-uns tentent des citations alternatives : échange entre Talleyrand et Napoléon, entre le général de Gaulle et Alain Peyrefitte...

Concernant la conclusion, la majorité des candidats a bien compris qu'il convient d'y faire figurer un résumé du développement. Néanmoins, celui-ci est parfois peu fidèle au développement, ou encore pas assez équilibré, occultant complètement une partie.

L'ouverture est souvent sous forme interrogative et très souvent sans intérêt : pour certaines copies, la question posée est la même que celle du sujet... ; pour d'autres, il s'agit d'une autre question sans aucun rapport avec le sujet.

Les copies peuvent être classées en trois catégories :

- « Très mauvais » - bien en-dessous de la moyenne, elles traduisent la non-assimilation de la méthode de dissertation, avec un style et un vocabulaire pauvres ;
- « Moyen » - autour de la moyenne, elles traduisent une assimilation partielle de la méthode. N'ayant pas commis de faute éliminatoire, ces candidats ont parfois réussi à apporter des arguments justes, mais le niveau global de la copie ne permet pas une totale réussite dans le traitement du sujet donné ;
- « Supérieur » - à partir de 14/20 pour ces candidats, la méthode est acquise et intègre une argumentation solide et illustrée.

Bien que la majorité des candidats se situe dans le palier médian, il existe un grand écart de niveau entre certaines copies.

Suggestions :

- adopter un style au minimum formel, au mieux soutenu ;
- ne pas séparer les parties du devoir par des astérisques ou des étoiles, susceptibles d'être considérés comme signes distinctifs. Une ou deux lignes sautées permettent de faire la distinction. A l'excès, certains candidats sautent un trop grand nombre de lignes (5 à 6), ce qui nuit à la structure du devoir ;
- être sûr des citations que l'on emploie : les correcteurs vérifient souvent leur véracité ;
- se tourner vers des manuels dédiés de préparation aux épreuves de culture générale, comprenant des modèles de copies réussies. Ce faisant, ils sauraient ce qui est attendu d'eux, tout en prenant des exemples de formulations ;
- préparer des fiches thématiques issues de leurs propres recherches.

212 – Épreuve à option (durée 3 heures – coefficient 15 – note éliminatoire < 5/20)

**a – Synthèse de dossier : 103 candidats (soit 46,39 % des candidats)**

Le sujet était :

**« La collapsologie »  
« Entre avenir inéluctable et théorie purement idéologique »**

Le dossier se composait de 9 documents représentant 30 pages. La moyenne générale est de **08,22/20** (10,20/20 en 2020). Quinze candidats ont obtenu une note éliminatoire (07 en 2020), chaque fois en raison du **dépassement du nombre de mots autorisés**.

Remarques sur la forme

La longueur moyenne du devoir est de 615 mots. Le devoir le plus court compte 480 mots, le plus long 854. Sept copies (13%) dépassent le maximum de 660 mots et sont pénalisées en conséquence. 21 copies (40%) comptent moins de 600 mots, sans malus.

Sur la structure du devoir, un certain nombre de candidats présentent leur devoir sous la forme d'une fiche adressée à un colonel X, ce qui n'est pas prévu dans la méthodologie de la synthèse de dossier. Très peu de candidats adoptent un plan apparent avec des titres. Une grande majorité d'entre eux a adopté un plan en trois parties, alors qu'un plan en deux parties s'imposait puisqu'il s'agissait de savoir si la collapsologie était un avenir inéluctable ou une théorie purement idéologique. À l'exception d'une ou deux copies sans conclusion ou inachevées, toutes les copies ont une introduction, un développement et une conclusion.

Sur la forme, les correcteurs font le constat malheureux de la pauvreté rédactionnelle de la très grande majorité des copies.

### Remarques sur le fond :

La méthode de synthèse de dossier n'est pas maîtrisée par la quasi-totalité des candidats. Dans l'introduction, beaucoup n'ont pas défini la collapsologie alors que le dossier comptait des définitions très complètes. À l'inverse, certains en ont fait toute une partie. Enfin, le sujet invitant plus ou moins à prendre position entre « avenir inéluctable » et « théorie purement idéologique », des candidats ont clairement pris partie transformant leurs devoirs soit en véritable programme pour éviter l'effondrement de nos sociétés, soit en invoquant les capacités d'innovation de l'humanité pour rejeter toute idée d'effondrement.

### ***b – Mathématiques : 7 candidats (soit 3,15 % des candidats)***

L'épreuve consiste en la rédaction, sans l'aide d'une documentation, d'un devoir portant sur des questions de cours et/ou des problèmes figurant au programme de l'arrêté de référence.

La moyenne générale est de **9,75/20** (9,82/20 en 2020). Deux candidats ont obtenu une note éliminatoire (01 en 2020).

### Remarques sur la forme :

Globalement, les copies rendues étaient propres et lisibles. Néanmoins, le jury tient cette année encore à rappeler quelques fondamentaux, pourtant largement décrits dans les rapports des années précédentes. Une copie de mathématiques se rédige (avec des phrases) et un résultat se justifie. Le jury est beaucoup plus enclin à attribuer une partie des points, même en cas d'erreur de calcul, à partir du moment où le candidat fait la démonstration de sa compréhension du sujet et d'un raisonnement cohérent. Au contraire, les résultats assésés comme des évidences, voire les « pirouettes » faisant apparaître miraculeusement le résultat escompté n'incitent pas à la clémence.

S'agissant par exemple d'exercices en géométrie, les candidats ont tout intérêt à inclure des figures dans leur copie, les aidant au raisonnement et facilitant la compréhension par le correcteur.

### Remarques sur le fond :

Seuls 7 candidats ont choisi l'option mathématiques, effectif stable mais toujours très faible. À l'instar des années précédentes, la moyenne est stable à 9,75 et les notes sont très dispersées (variant de 3 à 18,5). Deux candidats insuffisamment préparés reçoivent une note éliminatoire, quatre candidats ont des notes moyennes (entre 8 et 13,5) et un candidat sort particulièrement du lot.

L'exercice 1 sur les suites a été globalement bien traité, malgré des imprécisions générales et une confusion entre étude de suite et étude de fonction. Certains théorèmes de base sont parfois mal compris: une suite décroissante minorée est certes convergente, mais trouver un minorant ne revient pas à trouver la limite de la suite. L'étude aux limites d'une fonction a également donné lieu à beaucoup de tâtonnements pour des candidats ne maîtrisant pas la méthode.

L'exercice 2 sur la géométrie a posé beaucoup plus de difficultés. Les réponses au QCM étaient rarement justifiées, ne serait-ce que par la réalisation de figures, toujours bienvenues dans un tel exercice. Les équations cartésiennes de plans étaient mieux maîtrisées dans leurs fondamentaux, mais la détermination de leur intersection a été rarement réussie.

L'exercice 3 sur le plan complexe faisait appel à des connaissances basiques de ce domaine. Il a été globalement bien réussi lorsqu'il a été traité, et ce sujet était globalement maîtrisé par les candidats.

L'exercice 4 sur les probabilités donne des résultats contrastés. Peu de connaissances étaient nécessaires pour le résoudre, encore fallait-il que les candidats adoptent une approche claire et rigoureuse. Les tentatives de résolution heuristique ont rarement donné de bons résultats.

### ***c – Cas concret professionnel : 112 candidats (soit 50,4% des candidats)***

Le sujet traitait de l'installation d'un dispositif de contrôle visant à limiter le nombre d'accident sur la voie routière, notamment dû à l'alcool, et à veiller au respect des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Le dossier se composait d'un thème présentant 15 questions (réparties au sein de 7 sous-thèmes) et de 6 pièces (carte, plans de situation, ordre de bataille et effectif disponible, tract). Le candidat est identifié dans des fonctions de lieutenant, commandant une communauté de brigades.

La moyenne générale est de **10,57/20** (9,61/20 en 2020). Aucun candidat n'a obtenu de note éliminatoire (03 en 2020).

#### Remarques sur la forme :

**Globalement les candidats font un effort de présentation et d'écriture.** Toutefois, certains d'entre eux ne rédigent pas et ont recours au style « sténo » sans faire l'effort de rédiger une phrase grammaticalement correcte, ou utilisent des termes de la langue parlée.

Le défaut de la gestion du temps se traduit dans un bon nombre de copie qui, visiblement, ont été rédigées dans la précipitation notamment pour les dernières questions, alors que l'ordre initial demandé est régulièrement sur-développé.

De nombreux candidats ne lisent pas le sujet en entier AVANT de commencer. Cela entraîne des anticipations « malheureuses » de réponse. La compréhension de la structure du thème devrait logiquement les aider : 1 – DISPOSITIF DE CONTRÔLE / 2 – INCIDENT / 3 – ENQUÊTE JUD / 4 – PAM / 5 – RENSEIGNEMENT / 6 – INTERPELLATION / 7 – ACCIDENT EN SERVICE.

#### Remarques sur le fond :

**La composition du sujet et la variété des questions permettaient de pouvoir gagner des points facilement.** Malheureusement la structure de l'OI, et la méthode de raisonnement tactique dont il découle, est partiellement maîtrisée, voir pas du tout. C'est pourtant une pièce incontournable de ce type de devoir qui, de surcroît, rapporte beaucoup (4,5 pts). Certains candidats apprennent par cœur des OI « type » et le plaquent sur le thème sans être adapté à la situation ni à la mission qui leur est confiée.

Il est constaté des fautes graves de procédure : utilisation de l'enquête de flagrance pour saisir les tracts anarchistes, interpellation domiciliaire après 21 h, mélange entre procédure administrative et procédure judiciaire...

Pour beaucoup de candidats il y a une absence totale de connaissances des textes réglementaires, pourtant portés sur la liste des textes à connaître pour le concours (au moins 1/3 des candidats ne connaît pas la circulaire de référence des COB/BTA).

La seconde et troisième correction de ce concours pour les officiers correcteurs permettent d'avancer l'hypothèse que bon nombre de candidats choisissent cette épreuve car elle leur apparaît en apparence moins compliquée que la synthèse de dossier, en se fiant uniquement à leurs connaissances. Au final, peu semblent s'être réellement préparés et sortent du lot.

## **22 – Épreuves orales d'admission**

### 221 – Épreuve d'aptitude générale

Les notes vont de 6 à 18/20 et la moyenne générale est de **9,90/20** (10,96 en 2020). 23 candidats ont reçu une note éliminatoire (13 en 2020).

#### Remarques sur la forme :

Articulé en deux temps distincts (exposé sur un thème général – entretien personnel), le jury d'aptitude avait pour objectifs d'apprécier :

- l'ouverture d'esprit du candidat ;
- sa capacité d'analyse aux fins de se forger une opinion et de savoir l'argumenter ;
- sa démarche et ses motivations à présenter le concours et devenir officier.

Les sujets proposés étaient tous en rapport avec un thème d'actualité tiré des rubriques « opinion » - « débat d'idées » et « décodeurs » de la presse nationale. De fait, une lecture régulière de la presse quotidienne ou hebdomadaire devait permettre au candidat d'avoir un minimum de connaissances lui permettant de se forger une opinion.

L'entretien individuel consistait en un exposé des motivations du candidat à devenir officier, des qualités requises pour être un chef et de présenter un ou deux exemples concrets où le candidat avait fait preuve de ces qualités.

Enfin, un point de situation était fait sur l'état de connaissances du plan stratégique GEND20/24 et de la police de sécurité du quotidien.

#### Remarques sur le fond :

Si la majorité des candidats a bénéficié d'une préparation aux épreuves orales par leur hiérarchie (*a minima* du niveau de CCB... !), celle-ci n'est pas exclusive d'un engagement personnel.

Comme pour les épreuves écrites, les candidats ont démontré une maîtrise très imparfaite dans l'analyse du sujet et l'organisation de leurs pensées. À ce défaut s'ajoute un niveau de connaissances générales très faibles, y compris dans le domaine professionnel. Certains candidats sont incapables de restituer, même simplement, l'esprit de la PSQ ou du plan GEND20/24.

Les lettres de motivation sont très généralistes voire n'apportent aucune plus value.

Les candidats ne se préparent pas aux questions apparaissant évidentes dans un jury d'aptitude : motivations, qualités requises... ou bien restituent des évidences.

A noter qu'en fonction des trajectoires sociales, des expériences personnelles et professionnelles de chacun, certains candidats ont démontré une ouverture d'esprit et une grande maturité, leur permettant d'avoir une vision hétérodoxe de la « bonne police » et s'inscrivant dans l'esprit du plan GEND20/24 dont ils seront demain les principaux acteurs. Axés avant tout sur les enjeux de la résolution de problème, mobilisant une autonomie de discernement et une plus grande réflexion, ces candidats font la différence.

#### Suggestions :

- Préparer les candidats aux « savoir être » (se présenter – avoir les bons accessoires vestimentaires...) et aux « savoir faire » (savoir utiliser les outils pédagogiques – savoir analyser un sujet...);

Globalement, les motivations des candidats sont peu étayées. La projection dans l'emploi manque de réalisme. Ils appréhendent peu les aspects humains du poste et semblent peu préparés au concours. Toutefois, ils se sont montrés participatifs et actifs durant les entretiens. Les profils étaient plutôt jeunes dans l'emploi, variés, avec des parcours professionnels différents.

#### 222 – Épreuve de connaissances professionnelles

Les notes vont de 2,75 à 18,75/20 et la moyenne générale est de **11,50/20** (12,55 en 2019).

Trois candidats ont obtenu une note éliminatoire (1 en 2019).

#### Remarques sur la forme :

Les candidats réussissant bien l'épreuve s'y sont majoritairement préparés en conséquence, le cas échéant avec les conseils bienvenus prodigués par leurs cadres de contact officiers : les idées sur un sujet donné – recopié *in extenso* - sont ainsi utilement agencées selon un plan en deux (voire trois) parties, chacune d'entre elles étant composées de deux sous-parties, avec l'emploi d'une (ou plusieurs) grandes feuilles d'aide pédagogique sur paperboard.

Même s'il s'agit de prime abord de répondre à une « classique » question de cours, il convient d'agencer sa réflexion qui ne doit pas reprendre le canevas strict d'une circulaire ou d'une instruction donnée, celui-ci étant souvent inadapté pour répondre à la question posée par le jury, susceptible de couvrir un champ plus large que celui d'un paragraphe donné du texte d'origine. Trouver un plan personnel et

adapté pour organiser ses idées avec méthode est donc un impératif incontournable pour ne rien oublier et répondre avec pertinence au sujet tiré au sort.

L'exposé doit bien entendu débiter par une introduction et se finir par une conclusion ; il s'agit là d'évidences, que certains candidats ont toutefois tendance à oublier ou à négliger, alors même que ce sont des éléments essentiels de la démonstration attendue. Il est donc absolument nécessaire de les retrouver lors de l'exposé oral.

À l'instar de ce qui se pratique à l'écrit, l'introduction doit ainsi comprendre une entrée en matière, une idée-maîtresse découlant d'une problématique (digne de ce nom) et une annonce de plan effective.

Dans le développement, il faut aussi que les candidats pensent à intégrer des transitions entre leurs parties, afin de les relier harmonieusement et intelligemment entre elles, dans le cadre d'une progression logique du raisonnement retenu pour répondre à la question posée.

La conclusion doit, quant à elle, débiter par un rappel des éléments-clef du développement et s'achever par une ouverture sur un point de vue nouveau et non encore abordé lors de l'exposé, en rapport avec celui-ci et l'éclairant utilement sous un angle d'approche complémentaire.

Il s'agit dès lors de faire preuve de sa capacité à convaincre, de démontrer à ses interlocuteurs le bien-fondé de sa position, basée tant sur la restitution de connaissances acquises (les textes et l'expérience professionnelle des candidats) que sur la qualité de l'organisation des idées, fondées sur un plan intelligible et clair.

L'emploi de l'aide-pédagogique (paperboard sur chevalet à trois pieds) est essentiel pour présenter le plan retenu (parties et sous-parties) : presque tous les candidats pensent à utiliser ce support-papier, ce qui est fort bien, mais ensuite certains se limitent à noter les titres des grandes parties, ce qui est insuffisant. De manière idéale, il conviendra de noter sur la feuille le libellé complet du sujet (ce qui permet en outre – en l'écrivant – d'être certain de l'avoir bien compris), suivi du titre des parties et des sous-parties (partie I-A et I-B, partie II-A et II-B), avec éventuellement l'emploi de marqueurs de couleurs différentes pour mieux encore les différencier visuellement.

Des conseils doivent être prodigués en matière de gestuelle et d'élocution : il est nécessaire de parler calmement et avec conviction, en employant un vocabulaire adapté et choisi (penser à ce titre à développer systématiquement toute abréviation avant de l'employer telle quelle ensuite), en évitant d'éventuels gestes ou mouvements parasites. Si une question n'a pas été saisie, il ne faut jamais hésiter à demander une répétition de celle-ci ou l'obtention de toute précision utile pour ne pas commettre d'erreur ultérieure dans la réponse.

À l'issue de l'exposé, un certain nombre de questions complémentaires sont posées par les membres du jury, visant le spectre complet des connaissances professionnelles à acquérir pour l'épreuve : elles permettent d'une part de voir l'étendue et la précision des savoirs du candidat, mais aussi d'autre part de se forger une opinion sur ses qualités orales. Elles ne nécessitent pas d'agencement particulier dans le formalisme de la réponse, qui cette fois-ci se bornera le plus souvent à citer ou présenter des éléments factuels, juridiques ou techniques donnés. Certains candidats se sont toutefois astreints à organiser et à structurer logiquement leur réponse.

Certains candidats ne savent pas se présenter réglementairement à l'entrée en salle (salut mal exécuté, positionnement inadapté du postillon/képi tenu en main, boutons de vareuse non fermés ou barrettes de décorations positionnées de travers sur l'uniforme, sans parler d'un couvre-chef – képi, postillon ou casquette – ne correspondant pas au grade du militaire présent sur la vareuse...), ce qui est à tout le moins anormal à ce stade de leur parcours professionnel. Ces points pourront aisément être revus individuellement par les candidats avec leur hiérarchie de contact.

Il est également souhaitable que l'encadrement officier (COB, compagnie/escadron, voire groupement..) puisse s'impliquer d'une manière ou d'une autre dans le suivi effectif de la préparation des épreuves orales des candidats déclarés admissibles, au titre desquelles l'épreuve de connaissances professionnelles, avec son formalisme spécifique, ne doit à notre sens surtout pas être négligée, d'autant qu'elle est affectée du plus fort coefficient (25) en vigueur lors de ces oraux.

### Remarques sur le fond :

Les candidats doivent s'intéresser à tous les textes, qu'il s'agit effectivement d'apprendre et de comprendre pour le concours, non seulement les instructions et circulaires majeures régissant le service spécial de la gendarmerie départementale et mobile, mais également tous les autres documents indiqués, incluant le Code de la Défense et le Droit pénal général. Ne pas le faire est une erreur évidente, sanctionnée par la perte de points en cas de réponse inadaptée ou incomplète à une question donnée.

Peu importe bien entendu la subdivision d'Arme d'origine du candidat : il s'agit de s'intéresser à tout ce qu'il convient d'apprendre pour le concours, sans faire « d'impasse ». Cela fait bien entendu partie des difficultés à surmonter pour espérer réussir pleinement cette épreuve, et maximiser sa note. L'effort d'acquisition de connaissances est ainsi essentiel et conditionne grandement la réussite à cette épreuve. Le volume des documents à apprendre nécessite, comme pour la préparation des écrits, de s'y prendre à temps, et donc dans les faits de débiter cet apprentissage en amont de la désignation des candidats déclarés admissibles.

Là aussi, il est important que les candidats puissent de ce fait être guidés et accompagnés dans cette phase incontournable de préparation aux épreuves orales, afin qu'ils aient bien à l'esprit les éléments qui précèdent.

### 223 – Épreuve de langue étrangère

Langue anglaise : 71 *candidats*.

Les notes vont de 1 à 20/20 et la moyenne générale est de **8,70/20** (8,63/20 en 2019).

#### *Remarques sur la forme :*

Beaucoup de candidats ne connaissent que superficiellement le contenu de l'épreuve, notamment qu'il faut commenter le texte. Certains ne préparent rien et ne connaissent même pas les grades militaires (dont le leur) en anglais. Quelques-uns se sont présentés en français, surpris qu'on le leur demande en anglais. Les traductions sont trop souvent faites mot-à-mot, sans prendre en compte la structure de la phrase ni l'esprit et le rendu final, ce qui leur aurait pourtant permis parfois de comprendre le sens de certains mots difficiles.

#### *Remarques sur le fond :*

Les niveaux en langue, comme en connaissance de la culture anglo-saxonne, sont extrêmement hétérogènes, allant du néant quasi-absolu au niveau CML3. Le pire est atteint avec des candidats qui partent battus et ne cherchent pas à s'en sortir, même un instant. Les trente minutes sont alors bien longues pour tout le monde... Les candidats veulent parfois dire des choses trop compliquées au regard de leur niveau. Savoir se présenter, expliquer son parcours (avec la bonne traduction de ses grades et unités) et ses motivations à devenir officier, sont un minimum que presque aucun candidat n'a préparé. Les plus faibles, qui ont fait cet effort ont malgré tout marqué positivement le jury.

#### *Suggestions diverses :*

À défaut de pouvoir être préparés au niveau linguistique, les candidats ont beaucoup à gagner s'ils préparent les « imposés » de l'épreuve, comme un CV cohérent avec un minimum de vocabulaire et une présentation digne de ce nom. Si, pendant l'épreuve, le candidat montre une véritable envie de se faire comprendre et apprécier, le jury saura être indulgent.

### Langue espagnole : 6 candidats.

Les notes vont de 5 à 16/20 et la moyenne générale est de **8,66/20** (9,84/20 en 2019).

#### *Remarques sur la forme :*

Il existe une réelle différence de méthode entre les candidats. Certains n'ont rédigé aucune note pendant les 20 minutes de préparation, certains ont pris des notes partielles (souvent uniquement sur la partie traduction), et certains ont pris des notes étendues et rédigé un plan sur paperboard. Dans ce dernier cas, soit le plan est un véritable appui pour leur présentation (1 candidat) soit il ne s'agit que d'un artifice qui ne sert que de décor (2 candidats).

#### *Remarques sur le fond :*

Le niveau général des candidats est faible, à la fois sur le plan des connaissances grammaticales et sur le plan lexical. Une forte majorité de candidats souffre d'un niveau linguistique insuffisant voire très insuffisant.

Au moins 2 candidats ont clairement choisi l'espagnol par défaut et ont compté sur leurs acquis pour essayer de s'en sortir. Mais il est évident que peu ont fait un minimum d'effort de préparation spécifique à l'épreuve. À ce titre, il est surprenant que les candidats, hormis 1 ou 2, n'aient même pas pris le soin de préparer et d'apprendre, ne serait-ce que par cœur, leur présentation de carrière.

### Langue allemande : 2 candidats.

La moyenne est de **10,61/20** (2 candidats en 2019 pour une moyenne de 06,50/20).

#### *Remarques sur la forme :*

Un candidat apparaît nettement plus nerveux que le second. Sa présentation militaire manque d'assurance. Après la lecture et la traduction du texte, il se relève et utilise le paperboard pour développer son commentaire de texte. Au fil de l'épreuve, il gagne en aisance et développe une langue allemande compréhensible et d'un niveau satisfaisant.

Le second candidat semble moins nerveux mais compense ses lacunes manifestes en allemand par des tics de langage fréquents. Il reste assis pendant toute la durée de l'épreuve et n'utilise pas le paperboard.

#### *Remarques sur le fond :*

Un candidat comprend les idées développées dans le texte mais sa traduction reste approximative. Son commentaire ne suit aucun plan et se révèle très pauvre en analyse. Il a des connaissances sur le sujet proposé par le texte mais ne les exploite pas et ne saisit pas les opportunités de développement et d'ouverture à sa portée, au vu de son affectation. Ses motivations pour intégrer le corps des officiers ne sont pas argumentées.

### 225 – Épreuves sportives

Les notes vont de 3 à 20/20 et la moyenne générale est de **12,89/20** (12,99 en 2020). 2 candidats ont obtenu une note éliminatoire (5 en 2020) et un a été dispensé médicalement.

Les épreuves de puissance se sont déroulées au sein du gymnase de l'EOGN. Le passage par groupes successifs a permis de fluidifier la séquence mais également de se conformer aux règles sanitaires en vigueur. L'épreuve de course à pied s'est déroulée dans de bonnes conditions, et ce grâce à l'utilisation de la piste d'athlétisme de la ville de Melun.

Le niveau général des candidats est acceptable. Certains se présentent particulièrement bien préparés, tandis qu'à l'inverse d'autres semblent avoir totalement délaissés la préparation de cette partie du concours. À noter l'abandon d'un candidat après seulement 600 mètres de course à pieds, sans même un quelconque problème ou blessure.

Certains candidats ne parviennent pas à valider le barème minimal des CCPG. En cas d'admission, ils seront malheureusement en difficulté dès le début de la scolarité, avec des conséquences se répercutant sur l'ensemble des deux années de formation.

### **III – CONCLUSION – PROPOSITIONS DU PRÉSIDENT DU JURY**

Les propositions destinées à pallier les lacunes les plus répandues, et à éclairer les candidats sur le niveau attendu pour ce concours, sont rappelées dans le présent rapport.

Les insuffisances des candidats présentées dans le présent rapport le sont dans une perspective d'amélioration, et ne doivent pas occulter la très réelle qualité des candidats ayant réussi, notamment ceux figurant parmi les meilleurs. Le jury a eu la satisfaction de rencontrer aussi des jeunes gens assurés et rayonnants, constituant une ressource de qualité.

Le général de division (2S) Thierry CAILLOZ  
Président du jury

**ORIGINAL SIGNÉ**